

GIP CREATIV

Procès-verbal du Conseil d'Administration du mardi 19 décembre 2017

tenu à 17h00 à Dijon Métropole, 40 Avenue du Drapeau,

Dijon

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents ou représentés. La feuille d'émargement est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Le Conseil d'Administration est présidé par Madame Océane CHARRET-GODARD en qualité de **Présidente du GIP**.

La séance est ouverte à 17h15.

La Présidente remercie les membres du conseil d'administration de leur présence et souhaite débiter cette séance en expliquant les raisons du report de l'assemblée générale qui devait se dérouler en même temps que le conseil d'administration : dans le cadre des discussions engagées lors du Projet de Loi de Finances 2018, il était question d'une volonté du gouvernement de réduire de moitié l'enveloppe allouée aux maisons de l'emploi et de la formation sur le territoire national, avec le souhait de se désengager totalement en 2019. La mobilisation a été très importante, François Rebsamen a signé un courrier et une tribune avec d'autres élus (Alain Juppé, Martine Aubry, ...) pour soutenir les maisons de l'emploi. Les députés « La république en marche » de Côte d'Or ont également été sollicités et Fadila Khattabi s'était engagée dans ce soutien aux maisons de l'emploi. La demande des élus était avant tout que cette baisse soit moins drastique et conditionnée à une évaluation des maisons de l'emploi. La députée n'a finalement pas pu déposer d'amendement ni de questions écrites. La Présidente rappelle que malgré la mobilisation importante, la baisse des subventions annoncée a été votée. Cependant, le manque d'information a contraint le GIP à reporter son assemblée générale.

La Présidente indique que, de ce fait, c'est un budget prévisionnel qui sera présenté, de manière à pouvoir engager les dépenses nécessaires en début d'année, notamment pour les salaires et les fournisseurs pour le 1^{er} trimestre 2018.

La Présidente rappelle que la baisse annoncée sera d'un peu moins de 50 % mais on ne sait pas encore si cette baisse sera uniforme ou s'il y aura des clés de répartition en fonction des maisons de l'emploi. Malgré l'attente d'informations officielles et définitives, la Présidente insiste sur le fait que la survie du GIP n'est pas remise en cause par cette baisse de subvention.

La Présidente profite du dernier conseil d'administration de l'année pour remercier chaque salarié de Creativ', emmenés par leur directeur Fabrice Rey, pour le travail réalisé avec beaucoup d'audace et de dynamisme, chacun étant animé par le souci de bien faire son travail, au service des publics éloignés, voire très éloignés de l'emploi, au service des entreprises et toujours dans le souci de fédérer les acteurs sur le territoire, que ce soient

les collectivités, les acteurs institutionnels, les acteurs économiques, sociaux, les organismes de formation, organisations professionnelles et tous ceux qui collaborent aux projets portés par Creativ'. Sans ce travail partenarial, Creativ' n'existerait pas. La Présidente souligne que de beaux projets ont été menés en 2017 et remercie les membres du conseil d'administration pour leur confiance.

Alain Brancourt (Communauté de communes Auxonne-Pontailier-Val de Saône) interroge la Présidente sur la manière de continuer à travailler de la même manière malgré la baisse annoncée des subventions.

La Présidente explique que la manière de travailler ne sera pas forcément la même mais que ce qui est primordial de retenir, c'est que le GIP Creativ' ne disparaîtra pas malgré cette baisse des subventions de l'État car il existe d'autres financeurs.

Bernard Hacquin (Communauté de communes Auxonne-Pontailier-Val de Saône) déplore le manque de marge de manœuvre des élus et le fait qu'ils se plient aux décisions et qu'ils soient « muselés ».

La Présidente indique que la députée Fadila Khattabi était la seule élue du territoire à s'engager à soutenir les maisons de l'emploi. Il s'agit d'un sujet qu'elle connaît très bien et elle a été attentive aux arguments présentés mais cela ne dépendait pas d'elle.

Jean-François Brigand (Pays de Seine-et-Tilles) soutient que la députée avait un rôle à jouer et que les députés ont leur voie à faire entendre.

La Présidente précise qu'il ne s'agit pas ici de créer une polémique ni de faire le procès des élus, elle souhaitait simplement rappeler qu'une élue sur le territoire a entendu les difficultés des maisons de l'emploi. Ce qui interpelle, c'est le manque de cohérence entre les propos du Président de la République qui insiste sur des enjeux territoriaux et de constater cette volonté de ne pas soutenir des structures éminemment territoriales, qui sont fortement ancrées et impliquées dans les territoires et qui ont une connaissance en matière d'emploi, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur les territoires.

La Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10 octobre 2017
- Mandat à la Présidente pour engager des demandes de fonds social européen
- Validation des décisions prises au Comité de Pilotage du PLIE du 11 décembre 2017
- Validation du budget primitif 2018
- Programme d'activités 2018
- Lancement du site Internet
- Questions diverses

Premier point : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10 octobre 2017.

La Présidente soumet au vote la validation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 10 octobre 2017.

Première résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la validation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 10 octobre est approuvée à l'unanimité.

Deuxième point : Mandat à la Présidente pour engager des demandes de fonds social européen.

La Présidente soumet au vote le mandat à la Présidente pour engager des demandes de fonds social européen.

Fabrice Rey indique qu'il s'agit d'un passage incontournable, comme chaque année, pour permettre à la Présidente d'engager des demandes de FSE sur les différentes activités du GIP, principalement le PLIE, les Clauses d'Insertion et des projets liés au fonctionnement du PLIE.

Deuxième résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, le mandat à la Présidente pour engager des demandes de fonds social européen est approuvé à l'unanimité.

Troisième point : Validation des décisions prises au Comité de Pilotage du PLIE du 11 décembre 2017.

La Présidente soumet au vote la validation des décisions prises au Comité de Pilotage du PLIE du 11 décembre 2017.

Fabrice Rey rappelle que le comité de pilotage du PLIE concerne les 24 communes de l'agglomération dijonnaise, notamment pour sélectionner des porteurs de projets et sélectionner des prestataires dans le cadre des lettres de commandes. La procédure implique que le CA du GIP entérine les décisions du comité de pilotage du PLIE. Cela permet le bon fonctionnement du PLIE, avec des porteurs de projets qui mettent à disposition des référents et un certain nombre de prestations qui permettent aux participants du PLIE d'avoir des étapes de parcours qui les amènent vers l'emploi.

Troisième résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la validation des décisions prises au Comité de Pilotage du PLIE du 11 décembre 2017 est approuvée à l'unanimité.

Quatrième point : Validation du budget primitif 2018

La Présidente donne la parole à Fabrice Rey pour la présentation du budget primitif 2018.

Fabrice Rey indique qu'il s'agit d'un exercice difficile, celui de présenter un budget primitif, dans le sens où le 2nd financeur du GIP, à savoir l'État, a annoncé une baisse des subventions au niveau national mais dont on ne sait pas comment celle-ci sera déclinée sur les territoires. Néanmoins, il existe un enjeu réglementaire afin de pouvoir engager le 1^{er} euro à partir du 1^{er} janvier 2018, qui est d'avoir un budget voté en conseil d'administration.

Le parti-pris du GIP a été de ne pas présenter un budget avec des scénarii différents avec des baisses de subvention allant de -20 à -50 % afin de ne pas créer un climat anxiogène au

sein des services en l'absence d'éléments concrets. De fait, le budget qui est proposé part du postulat d'un maintien de l'enveloppe Etat 2017. Dès que nous aurons les paramètres permettant d'ajuster cette enveloppe, dans le courant du 1^{er} trimestre, un nouveau conseil d'administration sera réuni pour présenter un budget qui soit le reflet de la réalité de l'investissement de l'État et qui amènera peut-être à des orientations différentes.

Concernant les questions posées précédemment, le Directeur souhaite attirer l'attention des administrateurs sur le fait que la « tuyauterie » financière de Creativ' n'est pas uniquement la tuyauterie de la maison de l'emploi. Le GIP a changé de nom car ce que l'on appelle Maison de l'Emploi est un cahier des charges, une ligne de financement de l'État, qui n'est qu'une ligne parmi plusieurs autres. Creativ' compte environ 15 financeurs différents et plus de 24 lignes de financement. La ligne de l'État est une ligne structurante et structurelle, mais ce n'est pas uniquement cela. Sur le budget du GIP, qui est chaque année autour de 1,8 à 1,9 millions d'euros, les financements dits de fonctionnement de l'État (CAOM) sont de 370 000 euros. La perte de 43 % de ces subventions représenteraient donc près de 160 000 euros sur un budget de plus ou moins 1,8 millions. Cette baisse affecte nécessairement le GIP mais pas au point de réinterroger la survie de Creativ'.

Fabrice Rey en profite pour remercier les élus et les services de la Métropole et des communes (Longvic, Chenôve, Quetigny) pour leur soutien. Ils représentent aujourd'hui 570 000 euros dans le financement du GIP. En conséquence, il y a un investissement très fort des collectivités territoriales auxquelles il faut ajouter la Région et le Département. La baisse de financement de l'État pourrait affecter les orientations de Creativ' mais pas pour autant remettre en cause ses activités et la survie de la structure.

Ce budget se décompose de deux manières :

- le volet « sécurisé »

Il représente 49 % du budget global et renvoie au PLIE qui n'est pas affecté par les questions actuelles autour des financements. Cela concerne également les projets hors du cahier des charges maisons de l'emploi. Par exemple, la Ville de Dijon finance le GIP pour porter et animer des points relais sur les quartiers des Grésilles et Fontaine d'Ouche. Ce type d'activité n'est donc pas impacté.

Le GIP porte également un Campus des Métiers et des Qualifications depuis cette année pour le compte du Rectorat, celui-ci n'est donc pas affecté par la baisse des subventions.

- un volet plus incertain

Sur cette partie du budget plus incertaine, les budgets affectés au cahier des charges maisons de l'emploi, dont celui de l'État, représentent 51 % du budget global.

Quand l'État finance 370K€ sur le fonctionnement du GIP, la Métropole finance dans le même temps à hauteur de 200 000 euros, ainsi que la Région et d'autres financeurs qui apportent un certain nombre de fonds. Il est important de remettre les choses en perspective avec une vision globale des différents financements.

Ce budget ne tient pas compte de la baisse annoncée mais c'est un enjeu de le valider pour engager les 1^{er} fonds sur le début de l'année 2018. Le document de présentation permet de montrer quelle est la variation du budget en fonction des différentes lignes de financement. Il s'agit d'une variation des ressources telle qu'on peut l'appréhender aujourd'hui entre la perte sur des crédits structurels (fonctionnement) et la perte sur des crédits spécifiques (par projet).

Le Directeur apporte quelques précisions sur le tableau présenté (cf document de présentation):

En 2017, la Région a soutenu le GIP pour monter un projet de GPEC territoriale en lien avec les industries de santé et industries agro-alimentaires. La Région a affecté 15K€ spécifiquement sur ce projet. La perte de ces 15K€ est donc normale en 2018, il ne s'agit pas d'une fragilité structurelle, il y a eu un investissement conjoncturel de la Région pour un projet et, à l'issue de l'année, il est normal que cette somme soit supprimée, de même que les 20K€ affectés sur ce même projet par le FSE.

En revanche, lorsque l'on a été « habitués » à mobiliser des crédits issus de la revitalisation sur plusieurs années qui ont permis de financer des activités structurelles (avec du personnel dédié) et que pour 2018, seuls 10K€ sont sécurisés sur la convention de revitalisation de SEB, il y a un manque à gagner de 54K€ entre les ressources de 2017 et celles de 2018.

Fabrice Rey explique ensuite que lorsque les risques prud'homaux se sont éteints fin 2016, les 60K€ qui avaient été provisionnés ont servi pour de l'autofinancement. En effet, la Région, suite à la fusion, avait décidé de mettre fin à un programme intitulé Service Public Régional de l'Orientation (délégué aux maisons de l'emploi en Bourgogne pour l'animation), qui occupait 1,5 ETP au sein du GIP. Cette somme qui avait été provisionnée a été utilisée pour faire face à cette évolution de la politique régionale et financer de la masse salariale.

Les 42K€ de produits exceptionnels sont liés à une politique de vigilance. Fin 2016, des incertitudes avaient été évoquées sur le fait que la Région finance le solde de notre prestation de services pour le programme du Service Public Régional de l'Orientation. Aussi, le budget 2017 avait-il été préparé en faisant l'hypothèse que la Région ne verserait pas ce solde. Grâce à l'investissement de José Almeida et d'Océane Charret-Godard, le GIP a pu toucher ce solde. Il s'agit donc d'une ressource exceptionnelle mais surtout d'une marque de bonne gestion.

La perte de ces crédits spécifiques est moins grave que la perte de revitalisation par exemple, car la réaffectation des produits exceptionnels est venue financer de la masse salariale. D'autre part, quand la Région a conventionné avec le GIP début 2017 pour un important projet monté avec l'UMIH, le FAFIH, le FORCO, AGEFOS-PME autour des métiers de la relation client, elle s'est engagée sur 18 mois. Cela pose la question, au 31 juin 2018, de la suite du financement car le projet va se poursuivre. Le GIP sollicitera la Région mais en l'état, cela représente un manque à gagner sur le 2^{ème} semestre par rapport à l'ETP affecté sur ce projet.

Il y a également des ressources d'ores-et-déjà identifiées : 10K€ de la convention de revitalisation de SEB notamment. Par ailleurs, une nouvelle mission va être confiée au GIP par la Ville de Dijon, en lien avec la politique de la Ville, liée à l'animation des groupes solidarité emploi (animation des acteurs de l'emploi et de l'insertion sur les quartiers des Grésilles et de Fontaine d'Ouche).

La perte nette est donc de 102K€ sans prendre en compte la baisse éventuelle des crédits de fonctionnement de l'État. Il s'agit d'une 1^{ère} intégration dans le budget primitif de 2018 d'un certain nombre de contraintes identifiées à ce jour.

Michel De Broissia (Communauté de communes Mirebellois et Fontenois) revient sur le projet de rapprochement avec la Mission Locale évoqué lors du dernier conseil d'administration. Il souhaite savoir pourquoi cette fusion n'apparaît pas dans le budget.

La Présidente réaffirme qu'il ne s'agit en aucun cas d'une fusion mais bien d'un rapprochement. Le projet porte sur le rapprochement des deux structures afin de renforcer les synergies existantes et déterminer quelles améliorations apporter pour que ces deux structures travaillent ensemble. Il n'y aura pas création d'une seule et même structure.

Michel De Broissia précise que faire des synergies peut signifier vouloir faire des économies de structure.

La Présidente précise que cela ne fait pas partie du projet de rapprochement. Il s'agit pour l'instant de lancer une consultation pour se faire accompagner par un consultant extérieur qui fera un diagnostic des deux structures et fera des préconisations sur la manière dont elles peuvent être rapprochées tout en gardant leur entité juridique et leur cahier des charges spécifique.

Fabrice Rey précise, en tant qu'ancien consultant ayant déjà accompagné des fusions, que les structures ne réalisent pas d'économie en fusionnant. Ici, il ne s'agit pas de fusion. En l'occurrence, le cahier des charges produit pour retenir le prestataire identifie des axes de travail que le GIP et la Mission Locale souhaiteraient développer en commun et qui sont de l'ordre de « comment proposer une offre de services plus lisible au public et aux entreprises », « comment rationaliser les fonctions support », mais cela n'implique pas forcément l'objectif de faire des économies. En revanche, quand les points relais des Grésilles et Fontaine d'Ouche accueillent des conseillers d'insertion professionnelle de la Mission Locale et que notre assistant informatique leur apporte son expertise, on se rend compte qu'il y a déjà des bribes de mutualisation. Nous ne savons pas encore jusqu'où cela peut aller et l'objectif de ce projet est de se poser la question. Il s'agit surtout d'apporter de la fluidité au niveau de l'organisationnel et du management, et que les publics, les entreprises et les partenaires puissent comprendre l'offre proposée.

Anne Bailbé (Directrice) souhaite revenir sur la question des fonds de revitalisation. Ces fonds sont incertains car ils appartiennent aux entreprises soumises à une obligation de créer des emplois à hauteur de ceux qui ont été supprimés. Ces fonds de revitalisation font l'objet d'une négociation entre Mme Bailbé, par délégation du préfet, et l'entreprise. Jusqu'à présent, de manière générale, les entreprises n'avaient pas spécialement d'idées et étaient ouvertes aux propositions émises, mais cela n'est pas toujours le cas. Madame Bailbé connaît le travail mené par le GIP et a à cœur de proposer ces projets aux entreprises soumises à une obligation de revitalisation. Il y a toujours une part d'incertitude par rapport à ce que l'entreprise pourrait accepter de financer. Il y a encore quelques conventions à négocier sur le territoire et Madame Bailbé espère ne pas avoir à en négocier trop en 2018.

Fabrice Rey présente ensuite les leviers permettant de sécuriser de nouvelles ressources en 2018 (cf document de présentation). Ces leviers ont été intégrés dans le budget.

- Depuis fin 2014, l'équipe du PLIE est sous-dotée : suite à des évolutions organisationnelles, un poste n'a pas été remplacé. L'équipe était donc passée de 4 à 3 personnes et s'est donc retrouvée saturée en terme de charge de travail. Le choix a été fait de retravailler la programmation du PLIE afin de réduire des postes de dépenses et supprimer des prestations dont l'utilité n'était pas avérée (ou l'efficacité pas totale) et ainsi pouvoir obtenir une ressource supplémentaire pleinement maîtrisée au sein de Creativ'.
- L'autre levier est constitué par la nouvelle mission, évoquée plus tôt, dévolue par la Ville de Dijon dans le cadre de la politique de la Ville.

Cela va permettre, soit la ré-allocation de ressources, soit d'apporter de nouvelles ressources et deux postes qui aujourd'hui ne sont pas pourvus. En fonction des annonces de l'État sur sa subvention 2018, ces postes pourront représenter des possibilités de reclassement

interne. Le GIP préfère être prudent et voir comment les choses évoluent en début d'année pour définir comment se saisir de ces opportunités.

Fabrice Rey poursuit avec la présentation d'autres leviers potentiels et explique que les fonds FSE sont liés à des contre-parties : pour obtenir 1 euro de FSE, il faut apporter 1 euro d'un autre financeur.

- Aujourd'hui, le poste d'assistance sur les clauses d'insertion n'est pas dans l'assiette éligible du FSE. Il est considéré dans les frais indirects, à savoir les 40 % liés au fonctionnement de l'activité. Le GIP souhaite que l'État puisse réintégrer la masse salariale dans l'enveloppe éligible au FSE afin de lever entre 20 et 25K€ de FSE supplémentaires.

Par ailleurs, les clauses d'insertion ont connu un fort développement en 2016, poursuivi en 2017. L'année dernière, pour accompagner le développement des clauses d'insertion, l'État avait mobilisé de la revitalisation pour financer 0,5 ETP. Aujourd'hui, la même question de la sécurisation des ressources se pose et il s'agit de savoir si le GIP dispose de leviers pour structurellement parvenir à conforter ce poste, dans un contexte où les clauses d'insertion se portent très bien et se développent.

Le Directeur rappelle qu'une convention est en train d'être signée avec la SNCF ; un événement sera organisé au printemps pour fêter le développement important des clauses d'insertion ; la directrice du CHU et le directeur général de l'Université ont été rencontrés ces dernières semaines afin de développer des clauses dans leurs marchés.

Fabrice Rey précise que le développement des clauses ne pourra pas se poursuivre s'il n'y a plus l'équipe pour le faire, ce qui serait à déplorer au vu des résultats en terme de sorties positives. Le Directeur tient à préciser que les clauses ne sont pas de « l'occupationnel » comme cela a pu être dit, preuve en est des 99 personnes ayant signé un CDD de plus de 6 mois ou un CDI en 2017, ou bien des personnes ayant une étape de parcours de 460 heures de professionnalisation. Aujourd'hui, nous avons des indicateurs très précis qui le prouvent, ainsi que l'enquête de satisfaction réalisée auprès des entreprises en 2016 et qui sera renouvelée en 2018.

- Il existe un autre levier avec l'appel à projet européen pour accompagner le développement du BIM dans les projets de BTP (il s'agit de maquettage en 3D et d'une nouvelle manière de piloter les projets avec de nouvelles procédures qui impactent autant le maître d'ouvrage que l'ensemble des entreprises qui interviennent). Trois territoires au niveau national ont été retenus, dont le notre. Le GIP pourra ainsi mobiliser des fonds européens pour professionnaliser toute la chaîne d'acteurs sur le déploiement du BIM. Dijon Métropole mettra en place ce projet sur le chantier de la piscine du Carrousel. Avec le service du bâtiment de la Métropole, il y a donc un accord pour que ce projet soit un chantier expérimental dans la professionnalisation de l'ensemble du système d'acteurs. Ce projet doit également être développé sur le chantier de l'école de gendarmerie de Longvic. Cela représente des enjeux de professionnalisation majeurs. Fabrice Rey explique qu'il existe ce projet très intéressant et porteur sur le territoire mais pour lequel il n'y a encore aucun financement pour le poste de la personne qui va le piloter. Il faut voir dans quelle mesure un financement au niveau de la Région pourrait être obtenu. Il ne s'agirait pas de crédit accordé par la Région, mais des fonds européens que gère la Région. En effet, la Région gère aujourd'hui du Feder et une partie du FSE sur la formation. Comme le Feder parle de performance énergétique des bâtiments et que le FSE de la

Région porte sur de la formation, il sera peut-être possible de mobiliser des fonds sur ces lignes-là.

- Il y a également un mouvement de réaffectation au niveau national de lignes budgétaires vers le Plan d'Investissement Compétences (PIC), qui est dans le prolongement du plan de formation du gouvernement précédent et qui comporte aussi de l'ingénierie en lien avec les mutations économiques et la GPECT. Un appel à projets devrait intervenir concernant le PIC. Lors des journées nationales Alliance Villes Emploi (AVE), l'adjointe de la Directrice de la DGFP laissait entendre qu'il y aurait une opportunité pour les maisons de l'emploi d'aller chercher du financement pour de l'ingénierie de projet. Il reste encore beaucoup d'interrogations à ce sujet.
- Il reste également à étudier avec la Direccte les opportunités en matière de revitalisation et voir dans quelles mesures, sur le contrat de ville, il serait possible d'émarger l'année prochaine car le volet économique et emploi devrait être abondé suite à de nouvelles orientations gouvernementales.

Anne Bailbé revient sur le contrat de ville et précise que sur le pilier emploi, les crédits spécifiques de la politique de la ville mobilisés aujourd'hui ne représentent que 10 % de la totalité des crédits, ce qui est un peu faible. L'objectif est de doubler ce chiffre et d'allouer 20 % de l'enveloppe au pilier emploi. Cela va créer des opportunités. Concrètement, il faudra être vigilant pour répondre aux appels à projets qui seront lancés cette année par la DDSC (car c'est elle qui gère cette ligne budgétaire). Madame Bailbé rappelle qu'il est important de faire émerger des projets car il y en a peu et il serait dommage de ne pas développer le pilier emploi. Madame Bailbé rappelle que cette enveloppe a permis notamment de soutenir l'ADIE. A priori, le montant de l'enveloppe serait à peu près le même que l'année précédente sur les crédits politiques de la Ville.

Michel De Broissia souhaite avoir des précisions sur le projet BIM. Cette méthode de travail implique une technicité élevée, qui nécessite des machines spécifiques, l'embauche de techniciens et tout cela a un coût. Monsieur De Broissia souhaite comprendre comment ce projet s'insère dans la structure du GIP.

Fabrice Rey précise que les fonds européens financent un formateur retenu au niveau national pour accompagner la professionnalisation des acteurs. Tout le travail d'animation, de coordination des acteurs au plan local est réalisé par Creativ'. Il faut donc une personne pour réaliser ce travail de conduite de projet. C'est donc une quote-part de la masse salariale de cette personne qui est en jeu.

Jean-François Brigand (Pays de Seine-et-Tilles) intervient au sujet de la revitalisation SEB. Les 10 000€ évoqués étaient fléchés pour soutenir la poursuite de l'action menée sur le Pays de Seine-et-Tilles l'année précédente, relative à l'accompagnement des entreprises locales, notamment en terme de ressources humaines. Cette action a très bien fonctionné et a été très appréciée et soutenue par les entrepreneurs y ayant participé. Jean-François Brigand se fait l'intermédiaire des acteurs et partenaires de cette action qui souhaiteraient voir se pérenniser cet outil qui s'est avéré très utile et qui a permis de la création d'emplois.

Jean-François Brigand demande à Madame Bailbé quel est le périmètre concernant les projets à faire émerger pour les crédits de la politique de la Ville et s'il y a des transferts possibles concernant ce genre d'actions.

Anne Bailbé explique que les crédits de la politique de la Ville sont ciblés sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, à savoir, Grésilles, Fontaine d'Ouche, Chenôve, Talant et Longvic. Concernant la poursuite de l'action sur le Pays de Seine-et-Tilles, elle a été sécurisée avec la contribution de SEB dans la convention de revitalisation.

Jean-François Brigand poursuit sur ce point et regrette qu'il n'y ait pas eu suffisamment de concertation en amont. L'entreprise SEB a sollicité les maires des communes locales pour qu'ils lui soumettent des projets dans le cadre de la convention de revitalisation et le manque d'information n'a pas permis de présenter certains projets ou de solliciter des sommes plus importantes. D'autant plus qu'il s'agit d'une entreprise rurale, il est dommage que l'enveloppe allouée rejaillisse en majorité sur la Métropole plutôt que localement.

Anne Bailbé précise que lors de la négociation, l'entreprise SEB avait déjà des projets sur lesquels elle souhaitait allouer des fonds, ce qui est rare. C'est à la demande de la Direccte que le projet sur le Pays de Seine-et-Tilles a été introduit. Une autre entreprise aura une convention de revitalisation à négocier en début d'année et il se trouve que Selongey et Is-sur-Tille dépendent du bassin d'emploi de Dijon, il pourra éventuellement y avoir un renvoi d'ascenseur. Madame Bailbé invite donc à lui faire rapidement passer des projets afin qu'ils puissent être présentés pour une convention de revitalisation.

Anne Bailbé précise que la convention de revitalisation de SEB comprend des aides individuelles au recrutement. Si des entreprises du territoire ont besoin d'une aide pour recruter, il faut le faire savoir.

Fabrice Rey salue la mobilisation de 10K€ pour l'action sur le Pays de Seine-et-Tilles mais rappelle que le mi-temps pour cette action en représente 25K€.

Jean-François Brigand ne souhaite pas que cette action soit remise en cause en raison de son financement.

Anne Bailbé demande confirmation si un mi-temps est affecté uniquement à l'action sur le Pays de Seine-et-Tilles. Fabrice Rey confirme ce point et précise qu'un travail important est réalisé avec le Club Entreprendre et les entreprises locales.

Jean-François Brigand insiste sur la qualité de cette action qui mériterait que son financement soit complété.

Anne Bailbé répond que des fonds pourront peut-être être négociés avec la prochaine convention de revitalisation.

Fabrice Rey ajoute que lorsqu'il a informé les différents partenaires des difficultés rencontrées et quand il y a eu un sondage national, le Club Entreprendre s'est fortement mobilisé pour soutenir l'offre de services partenariale animée par Creativ', en lien avec la chambre des métiers, en affirmant qu'elle est utile et qu'elle a permis de faire émerger des offres d'emploi non publiées. Il y a également un travail de partenariat avec l'agence Dijon Nord, Agefos-PME et la CCI. Le rôle de Creativ' est de travailler avec le Club Entreprendre afin de déceler les entreprises qui ont des problèmes et de les éclairer sur la manière de les gérer, et sur la manière de faire de l'ingénierie de dispositif.

Ce type de projets menés par Creativ' donne tort aux discours faits au niveau national disant que les maisons de l'emploi sont inutiles et qu'elles n'ont pas de relations avec les milieux économiques.

Anne Bailbé prend note de tous ces éléments. Elle précise que cette somme n'était pas prévue au départ et que SEB a accepté de l'allouer à cette action.

Jean-François Brigand est en accord avec Madame Bailbé mais précise que les élus locaux auraient pu se mobiliser en amont et rencontrer les dirigeants de SEB.

Anne Bailbé précise que certaines fois, des sommes peuvent être réorientées si elles ne sont pas déjà mobilisées, mais cela ne donne pas de lisibilité immédiate puisqu'une convention est signée pour deux ans.

Fabrice Rey fait ensuite la transition vers deux focus sur des actions dont le fonctionnement sera peut-être amené à être réinterrogé en 2018 : les clauses d'insertion et la plateforme RH (cf document de présentation).

- Plateforme RH :

Il existe aujourd'hui des projets ciblés tels que le tourisme ou la propreté qui représentent chacun un projet. Et il existe également la « plateforme RH » qui regroupe plusieurs projets et où l'on travaille avec les entreprises, les acteurs économiques sur la GPEC, sur l'évolution du travail, les problématiques de recrutement,... Le projet le plus important est actuellement celui du Pays de Seine-et-Tilles, mais il y a eu une démarche avec des entreprises de la zone commerciale de Quetigny et il y a un projet en cours avec Longvic sur les 30 entreprises de la métallurgie dans la zone d'activité industrielle. Il y a également eu un travail de coordination des acteurs de l'emploi autour des besoins en apprentissage dans le secteur de la plasturgie.

En 2017, cela représente 104K€ et les sources de financement proviennent :

- de la CAOM (49K€ en 2017) dont on ne sait pas encore comment elle va évoluer,
- de la revitalisation pour 39K€ (dont seulement 10K€ cette année)
- du BOP 103 (lignes spécifiques de l'État pour financer des projets et sur lesquelles nous avons également des incertitudes).

Aujourd'hui, la plateforme RH est déstabilisée et il est difficile de présenter des scénarios d'ajustement. Mais si une baisse de 20 ou 30 % devait avoir lieu, il faudrait voir comment réajuster le fonctionnement sur ce dispositif en rappelant que ce dernier permet une certaine souplesse afin d'intervenir à la demande des élus sur des projets toujours collectifs.

Anne Bailbé aborde le travail de mise en place d'un GEIQ SAP dans la suite du projet « Territoire 0 chômeurs » qui n'a pas abouti mais qui a fait émerger un projet. Anne Bailbé demande si c'est bien sur cette plateforme RH qu'est affecté le mi-temps d'Audrey Jamet sur le Pays de Seine-et-Tilles et demande s'il y a d'autres personnes affectées à cette plateforme.

Fabrice Rey répond qu'il s'agit effectivement du mi-temps d'Audrey Jamet, que celui-ci représente 25K€ mais que d'autres personnes travaillent sur cette plateforme RH telles qu'Auréliette Pelletier, qui s'est investie sur Quetigny et qui travaille actuellement sur Longvic, Virginie Bettelli, qui anime un groupe de travail avec la Fedosad, la Mutualité et l'ADMR. Ce sont les 3 plus importants opérateurs dans le secteur de la SAP et qui ont des problématiques RH structurelles et avec lesquelles un plan d'action est en train d'être mis en place pour aller vers plus de mutualisation, de nouvelles pratiques pour recruter, former et prévenir les situations de pénibilité et d'inaptitude et accompagner les mobilités professionnelles externes.

- Clauses d'insertion :

Aujourd'hui, il s'agit d'un modèle en tension, et ce, pas uniquement au regard du poste d'assistant administratif évoqué plus tôt. Pour rappel, les clauses sont avant tout des étapes pour les parcours des participants du PLIE en insertion. Il s'agit en moyenne de parcours de 460 heures.

Le développement des clauses a amené à constater que le vivier des participants du PLIE n'était plus suffisant. Il est nécessaire de chercher d'autres public de demandeurs d'emploi. Cela s'est fait progressivement et a abouti à la signature de conventions avec Pôle Emploi le 24 octobre 2017, le but étant que Pôle Emploi profite, pour ses demandeurs d'emploi, des opportunités que les clauses constituent. Néanmoins, cette situation vient déstabiliser les Clauses, puisque l'essentiel des financements provient du PLIE. Or, les bénéficiaires des Clauses hors PLIE prennent une part de plus en plus importante dans les bénéficiaires des Clauses. Les clauses deviennent donc une étape de parcours pour des demandeurs d'emploi qui ne sont pas forcément ceux du PLIE.

Tout cela s'inscrit dans un contexte de gestion complexe, puisqu'en janvier 2015, lorsque le département a pris la main en matière d'insertion, il a également été en charge du FSE. Or, à cette époque, nous réalisons un travail d'appui aux services déconcentrés de l'État pour insérer des clauses dans leurs marchés et un travail de coordination des facilitateurs de l'ex-Région Bourgogne pour accompagner leur déploiement.. Il s'agit d'une quote-part d'heures réduites, mais le département a considéré que puisqu'il s'agissait de marchés en dehors du périmètre du département, il ne pouvait pas le financer. Il y a eu concertation avec les services de l'État, la Direccte au niveau régional, pour opérer un transfert du FSE du département vers le FSE géré par l'État. Le GIP l'a appris a posteriori et ce transfert n'a été que partiel. Il y a donc encore une petite partie des clauses financées par le FSE du département (appel à projets Ariq BTP) et la partie la plus importante financée par du FSE de la Direccte.

Au final, le financement des Clauses est donc éclaté

- entre le département et l'État d'une part.
- entre la programmation du PLIE et le cahier des charges de la maison de l'emploi d'autre part

Ce qui rend complexe leur gestion.

Par ailleurs, il n'existe pas de conférence des financeurs, c'est pour cela qu'un comité de pilotage des clauses d'insertion sera mis en place en début d'année avec les financeurs, pour poser les règles de financement, car aujourd'hui, Creativ' est obligée d'absorber les contraintes liées au fait que les décisions sont prises par des structures différentes.

De plus, les critères d'éligibilité au FSE ont également été modifiés. De fait, le poste d'assistante administrative sur les clauses d'insertion était éligible au FSE du département mais ne l'était plus au FSE de la Direccte. Cela a donc entraîné une perte de FSE (environ 20K€).

En conséquence, il va être urgent de mettre à plat l'ingénierie financière des clauses pour arbitrer sur les orientations à donner à cette activité en plein développement.

En gros, poursuit-on le développement ? Maintient-on les clauses au niveau actuel ? Ou bien revoit-on à la baisse les ambitions en matière d'heures d'insertion ?

Pour finir ce focus sur les clauses d'insertion, Fabrice Rey rappelle qu'un peu plus 50 % des clauses concernent les marchés de services et un peu moins pour les secteurs du BTP. Sur

le BTP, le service des clauses travaille avec un partenaire historique : l'ARIQ BTP. Sur les marchés de BTP, le GIP accompagne le porteur du projet dans la rédaction de la clause, anime et coordonne les acteurs, source les publics, accompagne les entreprises. L'ARIQ BTP est en charge de l'accompagnement des publics. Initialement, l'ARIQ devait accompagner 100 participants du PLIE et 35 de la maison de l'emploi. Dans les faits, il en a accompagné 69 sur le cahier des charges Maison de l'Emploi, en lien avec le développement des publics hors PLIE..

En comparant les mécanismes de financement de l'ARIQ par le PLIE et la MDE, il s'est avéré que les modalités d'intervention étaient différentes et aboutissaient à un coût par bénéficiaire différent.. Pour le PLIE, l'intervention est financée à la dépense, alors que pour le cahier des charges maison de l'emploi, l'intervention est calculée au forfait. Néanmoins, à l'issue, on observe un écart de 200€ par bénéficiaire.

Le Directeur a fait la demande à l'ARIQ BTP de proposer en 2018 un schéma harmonisé. Néanmoins, nous faisons face à un manque de financement lié à la prise en charge des publics hors PLIE sur les clauses.

Fabrice Rey rappelle que cette année, les clauses comptabilisent déjà plus de 30 000 heures supplémentaires sur le 1^{er} semestre et 20 à 30 000 heures également sur le 2^{ème} semestre.

Michel De Broissia revient sur le fait que les clauses ont des difficultés à recruter des personnes à insérer.

Fabrice Rey répond qu'il ne s'agit pas de difficultés à trouver des publics en insertion mais que, initialement, les clauses étaient prévues pour les publics du PLIE et que grâce à leur développement, le vivier du PLIE n'était plus suffisant et que l'on a commencé à travailler, dans un 1^{er} temps dans un cadre informel, avec les acteurs de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi et les SIAE). Le GIP a ensuite souhaité structurer une convention avec Pôle Emploi qui apporte une qualité de services supplémentaire aux maîtres d'ouvrage car cela va permettre, dès que nous serons informés des marchés, de pouvoir insérer des clauses d'insertion en fonction du vivier disponible (selon les lots du marché, il y aura des activités demandant plus ou moins de qualifications, pour lesquelles il y a plus ou moins de publics disponibles).

Par exemple, les clauses d'insertion sur les marchés de prestation intellectuelle demandent des personnes titulaires de Bac+5, au chômage depuis plus de 12 mois, plutôt issus des quartiers, ... Le travail réalisé en amont avec Pôle Emploi permettra de comparer l'activité qui sera l'objet du marché avec le vivier de demandeurs d'emploi et d'ajuster la clause et le volume d'heures d'insertion.

Cela permettra également d'orienter la formation des demandeurs d'emploi si on se rend compte qu'il y a une perspective d'activité mais qu'il n'y a pas le public. En effet, il y a toujours un délai entre la consultation pour un marché et l'attribution de celui-ci, en moyenne de 6 mois. Cela permettrait d'agir pour professionnaliser les demandeurs d'emploi et de répondre aux besoins de l'activité dans les chantiers ou prestation de services qui seront lancés.

Michel De Broissia revient également sur le projet concernant le décrochage universitaire en rapport avec les clauses d'insertion.

Fabrice Rey précise qu'il ne s'agit pas d'un projet lié aux clauses d'insertion et affiche le schéma de présentation du GIP afin que les administrateurs aient en tête toutes les actions et les domaines d'intervention du GIP. Le Directeur rappelle également que la transversalité est un objectif primordial : le but est de faire en sorte que les projets travaillés par le

Lab'Compétences et les relations développées avec les acteurs économiques du territoire bénéficient au public du PLIE par exemple.

L'offre de services de Creativ' englobe l'ensemble des activités présentées. La densité des projets est le reflet d'une structure de 37 collaborateurs où il y a beaucoup de projets et d'actions. C'est le reflet de la dynamique du GIP aujourd'hui. « Un outil évolutif et adaptable aux besoins des territoires » signifie que, du périmètre du quartier à celui de la région, il y a différentes strates d'intervention. Historiquement, le cœur de métier du GIP est le bassin dijonnais, étendu aujourd'hui jusqu'à la région en fonction des niveaux de services proposés.

La Présidente propose ensuite de voter ce budget primitif.

Alain Brancourt demande si le budget présenté intègre la baisse de subvention de l'État.

Fabrice Rey confirme que cette baisse n'a pas été intégrée dans le budget.

La Présidente précise qu'en l'absence d'information quant à l'uniformité de cette baisse de subvention en fonction des maisons de l'emploi, le budget présenté n'a pas tenu compte de cette diminution. La présentation du budget primitif tend à démontrer les leviers existants.

Alain Brancourt relève que cette baisse des subventions de l'État a pour but de supprimer une partie des maisons de l'emploi existantes.

Anne Bailbé répond que l'intention de l'État n'est pas de supprimer les maisons de l'emploi mais d'arbitrer l'affectation de l'argent public qui est en constante diminution. L'État fait des choix qui conduisent pour cette année à réduire l'enveloppe affectée au financement du cahier des charges des maisons de l'emploi. Pour certaines maisons de l'emploi, pour lesquelles l'intervention de l'État est extrêmement importante, on peut craindre que cela ait pour conséquences des décisions de fermeture. Cependant, il n'y a pas de volonté de supprimer les maisons de l'emploi. Si tel était le cas, des crédits autres ne seraient pas affectés sur ces structures dès lors qu'elles remplissent des missions intéressantes. Lorsque la ligne sera connue pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, il sera tout à fait possible de soutenir des projets portés par les maisons de l'emploi. Aujourd'hui, il faut savoir que le budget Pôle Emploi va également diminuer, de même que le budget global des moyens de l'État de façon générale.

Des choix ont du être opérés et les financements ont été ciblés sur des opérateurs de l'emploi tels que Pôle Emploi, les Missions Locales et Cap Emploi, même si pour ces structures, les fonds diminuent également.

La Présidente relève que la volonté de l'État n'est pas de soutenir les maisons de l'emploi.

Bernard Hacquin s'inquiète de l'impact de cette diminution de budget sur les salariés et de l'angoisse que cela peut générer.

Fabrice Rey explique que les salariés sont au courant que cette enveloppe Etat est importante mais pas décisive pour le fonctionnement. Le PLIE ne se sent pas en insécurité par exemple, car cela concerne plutôt les activités Clauses et GPECT. Un travail important est mené par la Présidente et le Directeur qui appliquent le principe de transparence depuis le début. Le Directeur considère que les collaborateurs sont responsables et qu'ils doivent savoir que dans un environnement aussi complexe institutionnellement, les choses évoluent chaque année. Les débats parlementaires ont tous été communiqués aux salariés au fur et à mesure. Les salariés sont donc impliqués, un dialogue est instauré avec le délégué syndical CGT qui suit l'actualité de très près et il y a une confiance vis-à-vis de la Direction et de la Présidence.

Même si les lignes budgétaires ne sont pas encore définitives, il y a d'ores-et-déjà, au travers du PLIE et du GSE, deux opportunités de reclassement, ce qui réduit donc le risque.

La Présidente soumet ensuite au vote la validation du budget primitif 2018.

Quatre administrateurs s'abstiennent pour le vote du budget :

- Alain Brancourt (Communauté de communes Auxonne Pontailler Val de Saône)
- Bernard Hacquin (Communauté de communes Auxonne Pontailler Val de Saône)
- Philippe Deveaux (Communauté de communes Auxonne Pontailler Val de Saône)
- Anne Bailbé (Direccte)

Quatrième résolution - La Présidente constatant quatre abstentions mais aucune opposition, la validation du budget primitif 2018 est approuvée à l'unanimité.

La Présidente précise que le budget définitif sera présenté dans un prochain conseil d'administration dès qu'il y aura plus d'éléments.

Anne Bailbé rappelle qu'il est important que le budget soit adopté, sinon, un certain nombre de sommes ne pourront pas être engagées.

Cinquième point : Programme d'activités 2018

Fabrice Rey ne revient pas sur les différentes activités qui ont été présentées avec le budget.

Sixième point : Lancement du site Internet

Fabrice Rey rappelle que le GIP n'avait plus de site Internet depuis que celui-ci avait été hacké en 2015. Ce site est désormais en ligne : www.creativ21.fr

Septième point : Questions diverses

La Présidente demande aux administrateurs s'ils ont d'autres questions.

La Présidente conclut cette séance et remercie l'ensemble des administrateurs pour leur participation, leur implication et leur soutien.

La Présidente tient à remercier l'équipe du GIP pour son travail et également les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.